© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2002

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2002

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

Ontario

Ministry of Agriculture and Food

FACTSHEET

ISSN 1198-712X ©Queen's Printer for Ontario

Agdex#: 711/410 **Publication Date:** 11/98

Order#: 98-065 **Last Reviewed:** 11/98

Title: Community Relations in the Rural Area

Division: Agriculture and Rural
History: Original Factsheet
Written by: G. J. McTavish & D. Lee

Table of Contents

1. Introduction
2. Causes of Farm-Related Land Use Conflict
3. Farming and Food Production Protection Act (FFPPA)
4. Cultivating Good Farm, Neighbour and Community Relations
5. Summary
6. References
7. For More Information

| Top of Page |

Introduction

As farm sizes expand, specialization increases, agricultural technology changes, and more non-farm people move to the countryside, conflict and misunderstandings between farmers and their neighbours are likely to increase. While the rural population of Ontario is 1.83 million (Census 1991), only 12% of the people who reside in traditional farming areas are engaged in food production.

Farmers cannot afford to ignore the impacts of their operations on others in their communities. Change is inevitable, and rather than resist it, farmers need to embrace it and make it work to their advantage. However, farmers should not be alone in this. Their neighbours and the community at large must also share the responsibility for good relations (Hilchey and Leonard, 1996).

The best approach is one which brings farmers and neighbours together, promotes understanding, tolerance, flexibility, and ultimately minimizes conflict. This strategy is working for a growing number of farmers and communities. The key is in managing negative impacts and taking advantage of the many positive contributions of agriculture to the rural landscape, the economy, and society as a whole (Hilchey and Leonard, 1996).

102-03546/

This Factsheet is designed to aid farmers, their neighbours, and others in their communities with forging stronger relationships that lead to sustainable agriculture and an improved quality of life throughout rural Ontario. How can farmers and their neighbours minimize conflict in the future? In the following sections, this question is addressed by focusing on:

1. Causes of farm-related land use conflict,

2. Farming and Food Production Protection Act (FFPPA), and

3. Cultivating good farm, neighbour, and community relations.

| Top of Page |

Causes of Farm-Related Land Use Conflict

The root of many conflicts stems from the intermixing of the farm and non-farm population within the rural countryside. However, it is this physical proximity, when coupled with a lack of understanding of current farm practices, that is the most cited reason for farm-related conflict. Poor land use planning decisions have much to do with the issue of proximity between non-farm residential uses and agricultural operations. In recent years, much of the rural population growth has occurred through the establishment of non-farm development through the severance or plan of subdivision process.

However, it must be recognized that while a substantial proportion of these lots were created for non-farm purposes, the farm community has also been active in the lot creation process. Many of these land use decisions reflected the short-term needs of the farm community, such as retirement or farm help lots. Unfortunately, many of these lots have been converted to non-farm residents with long-term impacts on the adjacent farm operation (RMOC, 1993).

The evidence also shows that the growth of non-farm development is continuing and that the problem of conflicts and complaints will persist. McTavish and Lee (1997) indicated that 49% of farmers have expanded their operations in the last few years, while the average number of houses within 400 metres of surveyed farmsteads grew by 59%.

Beyond the issue of lot creation, the causes of conflict often represent the differing ideals of those residing in the farm community. These contrasting perspectives of the function of rural farm areas are based on the experiences of the individual and the reasons for their choice of residence. While most farmers see the rural area as a 'place of business', other farmers and non-farmers cite lifestyle, open spaces, peace and quiet as a rationale for a rural location. In their 1997 survey, McTavish and Lee found out that most non-farm residents who were not familiar with agricultural practices felt that their 'rural vision' was being jeopardized by farm activities. Conversely, farmers noted that "they were there first" and "people should know what to expect and accept it". While often correct, this attitude by some farmers can also hinder relations as it implies that the farmer has no responsibility in the avoidance of conflict. Many of the complaints that have arisen result from the inconsideration of activities taking place on the neighbours' property. This results in conflict from both parties.

The range of conflict/complaints are diverse and have increased over time. Some of these complaints are existing and valid, yet often some are based on the perception that conflicts are inevitable (Lisansky, 1988). These conflicts may result from odours, dust, noise, road debris, trespassing, etc. (see Figure 1).

Figure 1 - Actual Sources of Conflict/Complaints - Based on 112 Responses
(McTavish and Lee, 1997)

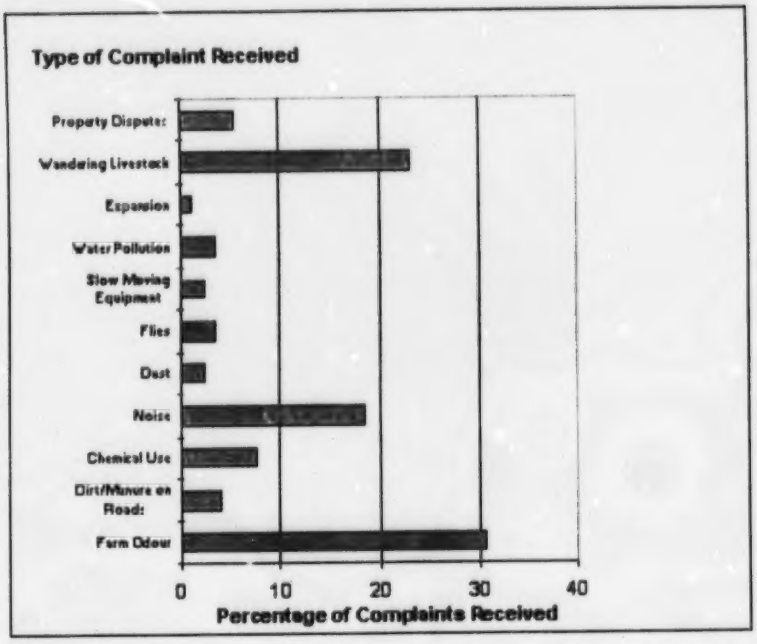

Other potential sources of complaints include spray drift, electric fencing, unsightly farmsteads, impolite farm personnel, animal welfare, littering, wandering pets, and other disruptive production activities.

Farmers themselves may also have complaints about their neighbours or the community at large. McTavish and Lee (1997) found that most farmers' complaints were related to trespassing, vandalism, and municipal bylaws. Farmers noted problems with unwelcome hunters, snowmobilers, hikers, or other people looking for recreational opportunities. Theft or destruction of the farmer's property (e.g., buildings, equipment, trees, crops or livestock) were also a serious problem for farmers in some areas.

Municipal bylaws were thought to have troubling impacts on agricultural activities such as those pertaining to livestock concentration, manure storage and spreading, roadside marketing, and other zoning restrictions.

| Top of Page |

Farming and Food Production Protection Act (FFPPA)

All residents generally feel that the inconveniences of living near farms should be minimal. Farmers, however, are very concerned about potential complaints or restrictions which affect the efficient and profitable use of their business and property.

Concern for farmers' vulnerability to nuisance suits which hamper normal farm practices prompted the province of Ontario to enact legislation designed to help farmers defend themselves. Ontario is not alone in protecting farmers as eight of ten Provinces plus all fifty U.S. States have enacted some similar form of legislation. This so-called "right-to-farm legislation" attempts to ensure that farmers are generally free to conduct normal farm practices, to the extent that it is reasonable to do so, even though they may cause or create a disturbance to nearby residents. This protection is conditional upon balancing the needs of the farm community with provincial health, safety and environmental concerns.

In cases where conflict cannot be mediated or resolved, the Normal Farm Practices Protection Board may be convened to hear the matter. In resolving a dispute, the Board will determine whether the practice is a 'normal farm practice' as defined by the legislation and, if necessary, issue orders to ensure compliance with its decisions. With respect to a municipal bylaw, the Board must consider several factors in determining whether the practice is a 'normal farm practice', including the:

- purpose of the bylaw;
- impact of the bylaw in restricting a normal farm practice;
- effect of the farm practice on adjacent lands; and
- the specific circumstances pertaining to the site.

Complaint Investigation and Remediation

When dealing with farm-related complaints, the Ontario Ministry of the Environment (MOE) and the Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (OMAFRA) have protocols on how to deal with the complaints swiftly and effectively. It is the responsibility of the MOE to determine if provincial environmental legislation has been contravened. In most farm-related complaints, OMAFRA Agricultural Engineers get involved to explore potential remedial activities.

Protection with Responsibilities

While the Farming and Food Production Protection Act (FFPPA) affords protection to farmers carrying out normal farm practices, this protection comes with responsibilities. Responsible farm activities must be sustainable over the long term. These responsibilities, including protecting public interests such as public health, safety, and natural resources, are often referred to as stewardship. Many people think of stewardship as protecting only the farm's resources. However, there is a growing belief that it also includes the protection of property, watersheds, and wildlife habitat through the implementation of Best Management Practices.

While the FFPPA can provide some protection to farmers, it is important to understand that it is not the panacea for farm-related conflicts. In the long-term, the view by non-farmers that the legislation provides uncompromising protection for agricultural practices could maintain or even widen the gulf between farmers and their non-farm neighbours. In addition, farmers must not become complacent, but continue to seek out alternative means to prevent conflicts before they occur, including good land use planning, and fostering neighbourly relations. Ultimately, the goal is a more open social environment with better communication among farmers, their neighbours, and others in their community.

| Top of Page |

Cultivating Good Farm, Neighbout and Community Relations

Understanding the potential sources of conflict is not enough to keep them from happening. Farmers, their neighbours, and the community at large all have a role to play in maintaining good relationships.

In the past, neighbouring farmers had to share their services and cooperate with each other in order to be successful (e.g., fencing, drainage, farm services, equipment). In essence, farm survival had a lot to do with how well farmers did or did not get along with their neighbours (Fraser, 1992). While the number of farm neighbours may have dwindled in many areas with a corresponding growth in non-farm population, the link between farm survival and neighbour cooperation is still valid. Communities and many of the benefits of rural life come from people working together to deal with common problems.

What Farmers Can Do

Farmers can employ a number of proactive strategies which will head off potential conflict and build stronger ties with their local communities including:

- Implementing Responsible and Defensible Farm Management Practices;
- Getting Involved in the Community; and
- Being A Good Neighbour.

The basis for a sound relationship with neighbours should involve the implementation of ***responsible farm management practices*** and the communication of these practices to the community. While these normal farm practices may be commonly accepted across the agricultural community, rural non-farm people and perhaps even some other farmers are not well versed with the intent or function of a particular farm practice. Clearly, this will be difficult and may not relieve all farm-related complaints but it will help educate the community and place the farmer in a favourable position when defending their actions. Farmers should seek to apply the most up-to-date and effective techniques to abate noises, odours, dust, and water pollution as well as other nuisances. The farmer must ensure that he makes a conscious effort to manage his operation in a proactive manner in order to minimize complaints.

Studies have shown that farm operation type and size are more strongly linked to neighbour conflicts than either farmer or community characteristics (Lisansky et al, 1987; McTavish and Lee, 1997). Certain types of farming operations do not mix well with urbanization. It appears that vegetable producers, because of nearness to market, can actually gain by being close to non-farm dwellings. Intensive livestock production, poultry, dairy or swine, are usually adversely effected by the encroachment of non-farm uses. Animal-dependent operations are at greater risk to conflict because of the large amounts of animal waste that is produced and applied to cropland. Thus, as a livestock operation increases in size and intensity, the likelihood of receiving complaints rises as well.

There are certain steps that can be taken to reduce the number and severity of complaints received by farmers. As a general guideline, it is suggested that farmers implement the following S.M.A.R.T principles to reduce complaints (Fraser, 1992). While there is no guarantee these steps will protect an operation from all complaints, they are a proactive step in the right direction.

Separation
Isolate buildings, livestock and storage as far from neighbours as possible. Trees, shrubs and other landscaping options reduce both odour and noise drift. The aesthetics of a farm have been shown to improve its acceptance level. When neighbors can't see it, they often can't smell it.

Magnitude reduction
The amount of farm odour or noise can often be reduced with some simple practices. For example, the use of sound-absorbing materials to reduce crop drying fan noises has been effective.

Alteration
Changing the design or management of facilities can have a positive effect on nuisance complaints. For instance, in certain applications manure composting can reduce storage volume, odour and nuisance pests. Simply adding liquid manure to a storage from the bottom rather than the top, can allow the surface to crust over thereby reducing the release of odour.

Reduction of occurrences
The less often a potential "nuisance" occurs, the less likely neighbours are to complain. Most rural residents accept occasional odours from farming activities, however, ongoing or persistent occurrences generate the largest number of nuisance complaints. One approach to odour reduction is to keep manure spreading frequency to a minimum.

Timing
Often the best method to ensure what you are doing is not going to be a nuisance for your neighbour is to let them know what you are planning ahead of time. A phone call to neighbours a few days ahead of manure spreading will give them notice and time to prepare for possible odours. Neighbours feel less helpless when they can prepare for a noise or smell, and the call shows that you are concerned and

have considered their situation.

Many of these techniques are outlined in the *Best Management Practices* booklets with extension assistance available from local OMAFRA offices. In addition, other farm and environmental organizations have technical skills that can be used.

While much of the traditional isolation of farmers has decreased through mobility and technological advances, a degree of social and geographic isolation remains for both the farmer and non-farmer. Farmers should make a sincere effort to get to know their immediate neighbours, and ***get involved in community*** projects. Reaching out may help farm families build bridges and show the rest of the community that they are involved in and part of their communities. Social institutions like churches, civic groups, and charities provide informal opportunities to discuss problems and find solutions. Research indicates that neighbours are probably less likely to complain about someone they know and like personally (McTavish and Lee, 1997).

As noted previously, the rural tradition of helping one's farm neighbour has long been in place. It would only seem natural that farmers extend this tradition to include non-farm neighbours. By ***being a good neighbour***, trust and understanding between parties is enhanced and a stronger sense of community is created. Many opportunities exist for such interactions including farm or community picnics, farm tours or hay rides. Farmers can build relationships with non-farm neighbours by snowplowing their lanes, notifying them when they plan to spread manure or spray pesticides, or offering manure for the garden. While some of these activities will involve a cost to the farmer, the price is small if the communication between neighbours is improved.

Perhaps the most important causes of farmer to neighbour dissatisfaction are the feeling that people do not care, and that communication is not open. This leaves no route to solve problems, which leads to tension. One-on-one meetings not only increase the mutual understanding, they increase the likelihood that the farmer will be perceived as more neighbourly (Shanahan, 1996).

What Non-Farm Neighbours Can Do

As previously mentioned, farmers have their share of complaints about neighbours and the community at large. Vandalism, theft and trespass (including damage to equipment, livestock or crops) are among the most troublesome problems for farmers. However, there are many others: littering, asking for favours without reciprocity, refusing to honor historical/customary right-of-ways (though they may not be legally based), unjustly accusing a farmer of polluting, expecting changes in farming practices, restricting and regulating farming practices, disputing property lines, and encroachment. Furthermore, farmers may resent spending money to solve what they perceive is "someone else's" problem. The following is a list of things non-farm neighbours and other community residents can do to build relationships with farmers and reduce conflict:

- Buy direct from the farmer at U-pick operations, farm stands, and farmers' markets.
- Ask to visit a farm for an informal tour at a convenient time.
- Help a farmer organize a community picnic, farm festival or pig roast.
- Recognize that farms are businesses. Be prepared for some inconveniences.
- Wave to farmers in passing to create a sense of community.
- Pick up debris from the road and road ditches to prevent equipment damage.
- Look for opportunities to assist during busy periods or help a farm family take a break for a short time.
- Return a favour.
- Always ask for permission before hunting or otherwise going on a farmer's property, e.g., the simple act of operating a snowmobile in a farmer's field can drive frost deeper into the soil which in turn could freeze and damage tile drainage systems.
- Invite a farm family over to socialize (e.g., dinner, birthday parties, holidays).
- Notify farm neighbours well in advance of social activities that will be taking place so that the farmer can consider rescheduling his planned farming activities in the adjacent fields.

- Be patient when driving a car behind farm equipment

Remember, go directly to the farmer to discuss what you see to be a problem. Bear in mind that sometimes the way that farmers are approached makes them more defensive than the issue itself .

What the Community Can Do

The community wishing to minimize conflict will rely less on legal actions, restrictive bylaws, and zoning and work more informally with farmers and other local residents to mitigate or mediate conflict. Here are some examples of strategies or activities communities can employ (Hilchey and Nathan, 1996):

- Sponsor a farmers' market, farm tours, farm trails, farm festivals, agricultural fairs, or monthly socials which promote opportunities for community interaction.
- Conduct an annual one-evening public meeting on the future of agriculture in the community. Generally take stock of what farms do for the community and, with the cooperation of farmers, capitalize on the amenities that farms provide (e.g., open space, wildlife habitat, tax revenue, jobs, healthy food).
- Support agricultural education for youth (e.g., Agriculture in the Classroom; 4-H programs).
- Encourage farmers to use practices which protect neighbours' ability to use and enjoy their property.
- Ontario municipalities should consult the farm community and contact OMAFRA prior to passing any bylaws which might affect farming.
- When farm-related land use concerns arise, encourage problem solving that satisfies the interests of both parties, wherever possible.
- Put together a 'Rural Code of Conduct' publication that will make non-farmers who are considering re-location into the rural area more aware of rural life. This type of publication could also include information about service delivery, local economic development goals, and municipal strategic direction.

| Top of Page |

Summary

With the increase in non-farm population in the rural area, there has been a corresponding increase in the number of complaints regarding farming practices and activities. Legal actions have typically been the response to such conflicts but this relationship does not have to persist. Both farmers and their neighbours have a significant interest in maintaining the rural environment and quality of life. These interests can be best served by establishing neighbour and community relations based on understanding, awareness and sensitivity.

Communication is the basis for better community relations and must be two-way in order to properly build a foundation of mutual respect. Assumptions on behalf of the parties are dangerous precursors to conflict. Some of the ideas presented in this Factsheet serve to advance the means to achieve enhanced communication.

| Top of Page |

References

"10 Steps to be Productive in Community Relations". Neice, Paula .A Presentation at the Annual Centralia Swine Research Update, January 28, 1998, Kirkton, Ontario. Ecologistics Limited.

Code of the West. Clarke, John. Larimer County Planning Division, Colorado, undated.

"Communication: From Farm to Neighbors". Shanahan, James in Hilchey, Duncan and Leonard, Nathan, Cultivating Farm, Neighbour, and Community Relations, Cornell University, 1996.

Cultivating Farm, Neighbour, and Community Relations. Hilchey. Duncan and Nathan Leonard. Cornell University, 1996.

"Cultivating Farm, Neighbour, and Community Relations", in *Proceedings from the Animal Agriculture and the Environment North American Conference*. Toombs, Michael R. Rochester, New York, December 11-13, 1996.

Farm and Non-Farm Relations Survey and Bettering Rural Residential Relations Questionnaire. McTavish, Gary and David Lee. 1997, (unpublished).

Hog Producers as Good Neighbours, Manitoba Pork, 1997.

Living in Harmony with Neighbours - Gaining Acceptance For Your New Or Expanding Hog Barn, Manitoba Pork, 1997.

Manure Etiquette and Maintaining Good Neighbour Relations". Toombs, Michael R. *Proceedings from the Liquid Manure Application Systems Conference*, Rochester, New York, December 1 and 2, 1994.

"Mediation and Agricultural Environmental Conflicts". Toombs, Michael R. *Proceedings from the Animal Agriculture and the Environment North American Conference*, Rochester, New York, December 11-13, 1996.

Sales of Farm Retirement and Farm Help Lots - Monitoring Report. Regional Municipality of Ottawa-Carleton - Planning Department, RMOC, August 1993.

"The Determinants of Right-to-Farm Conflicts", in *Rural Sociology 5:3(2)*. Lisansky, Judith, Margaret S. Andrews, and Rigoberto Lopes. Rural Sociological Society, 1988.

Relevant OMAFRA Publications

Farming and Food Production and Protection Act, 1998. OMAFRA.

Problem Solving, OMAFRA Factsheet Order No. 94-079.

Reducing Odour, Dust and Noise Conflicts Between Rural Neighbours, OMAFRA Factsheet Order No. 92-126.

Understanding Change, OMAFRA Factsheet Order No. 91-014

| Top of Page |

This Factsheet was authored by: Gary J. McTavish, MCIP, RPP, Rural Planner, OMAFRA and David Lee, former planning student, OMAFRA. It was reviewed by:

- Hugh W. Fraser, P.Eng., Agricultural Engineer, Agriculture and Rural Division, OMAFRA, Vineland
- Ray Valaitis, Rural Planner, Agriculture and Rural Division, OMAFRA, Brighton
- Robert P. Stone, P.Eng., Agricultural Engineer, Agriculture and Rural Division, OMAFRA, Brighton.

For more information...contact Gary McTavish at gary.mctavish@omafra.gov.on.ca

| Top of Page |

| Engineering Home Page |

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français |
| Home | What's New | Calendar | Products | News Releases |

Ontario

This site maintained by the Government of Ontario, Canada

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

Feedback and technical inquiries to: engineering@omafra.gov.on.ca
© Copyright 2002 Queen's Printer for Ontario
Last Updated: May 30, 2001

Ontario

ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

FICHE TECHNIQUE
ISSN 1198-7138 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Agdex: 711/410 Date de publication: 11/98
Commande no. 98-066 Dernière révision: 11/98

Titre: Rapports sociaux au sein des collectivités rurales

Division: Agriculture et affaires rurales
Situation:
Rédacteur: D. Lee et G. J. McTavish

Table des matières

1. Introduction
2. Loi de 1997 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire
3. Établissement de bons rapports entre les agriculteurs, leurs voisins et la collectivité
4. Résumé
5. Documentation

Introduction

Les probabilités de tensions et de conflits entre les agriculteurs et leurs voisins augmentent au fur et à mesure que les fermes grossissent, qu'elles se spécialisent, que la technologie agricole évolue et que de plus en plus de non-agriculteurs s'installent à la campagne. Même si la population rurale de l'Ontario se chiffre à 1,83 million de personnes (Recensement de 1991), seulement 12 % des personnes habitant dans des zones traditionnellement agricoles œuvrent dans le domaine de la production alimentaire.

Les agriculteurs ne peuvent pas se permettre de fermer les yeux sur les répercussions que leurs activités peuvent avoir sur la population locale. Le changement est inévitable et plutôt que de se montrer réfractaires au changement, les agriculteurs doivent l'accueillir et chercher à en tirer parti. Ils ne sont cependant pas les seuls à devoir le faire. Leurs voisins et la collectivité en général doivent aussi faire leur part pour entretenir des relations harmonieuses (Hilchey et Leonard, 1996).

La stratégie la meilleure est celle qui met en présence les agriculteurs et leurs voisins, qui mise sur la compréhension, la tolérance, la souplesse et qui en bout de ligne minimise les conflits. Cette stratégie donne des résultats pour un nombre grandissant d'agriculteurs et de collectivités. La clé du succès réside dans la gestion des impacts négatifs de l'agriculture et dans la mise à profit des nombreux bienfaits qu'elle procure au niveau du paysage rural, de l'économie et de la société en général (Hilchey et Leonard, 1996).

La présente fiche technique vise à aider les agriculteurs, leurs voisins et d'autres membres de la collectivité à tisser entre eux des liens solides propices à une agriculture durable et à une meilleure qualité de vie dans tout l'Ontario rural. De quelle façon les agriculteurs et leurs voisins peuvent-ils à l'avenir s'éviter des conflits? Les sections qui suivent tâchent de répondre à cette question en abordant les sujets que voici :

1. Causes des conflits engendrés par l'utilisation des terres agricoles,
2. *Loi de 1997 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire*, et
3. Établissement de rapports harmonieux entre les agriculteurs, leurs voisins et la collectivité.
4. **Causes des conflits engendrés par l'utilisation des terres agricoles**

Bien des conflits naissent de la cohabitation en milieu rural d'agriculteurs et de non-agriculteurs. Cette proximité physique, lorsqu'elle s'assortit d'une mauvaise compréhension des pratiques agricoles modernes, est la cause la plus souvent citée des conflits avec le monde agricole. Des décisions douteuses au niveau de l'aménagement du territoire sont souvent à l'origine des problèmes engendrés par la proximité de zones résidentielles et de zones agricoles. Ces dernières années, la population rurale s'est surtout accrue par suite de l'expansion des projets non agricoles, rendue possible par le morcellement des terres ou le lotissement.

Même si une part importante des lots ainsi créés l'ont été à des fins non agricoles, il faut toutefois reconnaître que les agriculteurs ont eux-mêmes joué un rôle actif dans la création de ces lots. Bon nombre des décisions touchant l'utilisation des terres ont été prises pour combler des besoins à court terme des agriculteurs, qu'il s'agisse de lots destinés aux personnes à la retraite ou à du personnel de ferme. Malheureusement, beaucoup de ces lots sont passés aux mains de résidents non-agriculteurs, ce qui a engendré des répercussions à long terme sur les exploitations adjacentes (MROC, 1993).

Il apparaît évident que la croissance des projets non agricoles se poursuivra et que le problème des conflits et des plaintes se fera persistant. McTavish et Lee (1997) précisent que ces dernières années, 49 % des agriculteurs ont fait prendre de l'expansion à leur exploitation, tandis que le nombre moyen de maisons situées dans un rayon de 400 mètres des fermes à l'étude s'est accru de 59 %.

Outre la question du lotissement, les conflits sont par ailleurs souvent imputables aux idéaux divergents des résidents d'une même région. Les différences de points de vue quant à la vocation des zones agricoles dépendent des expériences individuelles et des raisons qui amènent une personne à élire domicile à la campagne. Tandis que la plupart des agriculteurs voient le milieu rural comme un *lieu d'affaires*, d'autres agriculteurs et des non-agriculteurs évoquent le style de vie, les grands espaces, la paix et la tranquillité comme raisons de vivre à la campagne. Dans l'enquête qu'ils ont réalisée en 1997, McTavish et Lee ont découvert que la plupart des résidents non-agriculteurs qui ne connaissaient pas bien les pratiques agricoles avaient le sentiment que leur *vision du milieu rural* était compromise par l'agriculture. De leur côté, les agriculteurs faisaient remarquer *qu'ils étaient là les premiers* et que les gens *devraient savoir à quoi s'attendre et accepter la situation*. Bien qu'elle soit souvent légitime, une telle attitude de la part de certains agriculteurs peut miner les bons rapports entre voisins, car elle laisse entendre que l'agriculteur n'a aucune responsabilité dans la résolution du conflit. Bon nombre de plaintes formulées découlent d'un manque de considération pour les activités qui ont cours sur la propriété voisine, ce qui engendre des conflits alimentés par les deux parties.

La nature des conflits ou des plaintes est variée et s'est diversifiée encore davantage avec les années. Certaines des plaintes sont fondées, d'autres, par contre, reposent sur la perception que les conflits sont inévitables (Lisansky, 1988). Ces conflits peuvent être engendrés par les odeurs, la poussière, le bruit, les débris laissés sur la route, les intrusions sur la propriété, etc. (voir figure 1).

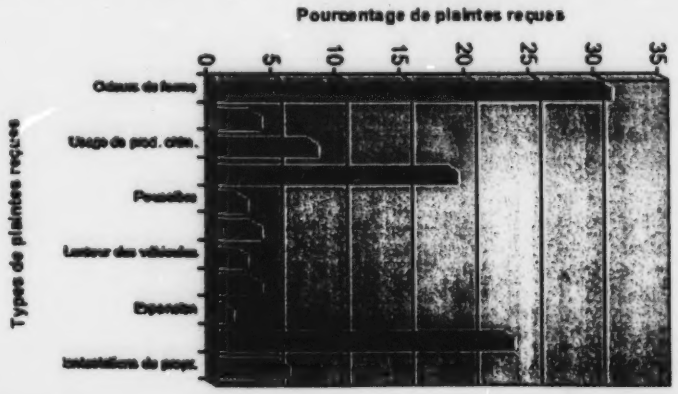

Figure 1 – Sources réelles de conflits ou de plaintes citées – selon une étude auprès de 112 répondants.

Voici d'autres sources possibles de conflits : dérive de pesticides, clôtures électriques, parties peu esthétiques de la ferme, impolitesse de la part du personnel de ferme, bien-être des animaux, déchets, animaux de compagnie en liberté et activités de production perturbatrices.

De leur côté, les agriculteurs aussi peuvent avoir matière à se plaindre de leurs voisins ou de la collectivité en général. McTavish et Lee (1997) ont découvert que la plupart des plaintes des agriculteurs avaient trait aux intrusions sur leur propriété, au vandalisme et aux règlements municipaux. Les agriculteurs font état de problèmes créés par la présence importune sur leurs terres de chasseurs, de motoneigistes, de randonneurs ou d'autres personnes à la recherche d'activités de loisir. Dans certaines régions, les agriculteurs se plaignent également beaucoup du vol ou de la destruction de leurs biens (bâtiments, matériel, arbres, cultures ou bétail, p. ex.)

Quant aux règlements municipaux, ils sont perçus comme une contrainte pour les activités agricoles. C'est notamment le cas des règlements qui portent sur la concentration du bétail, le stockage et l'épandage du fumier, les éventaires routiers et diverses restrictions de zonage.

| Haut de la page |

2. Loi de 1997 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire

Tout le monde s'entend généralement pour dire qu'il faut limiter les inconvénients engendrés par la vie à proximité d'une ferme. Les agriculteurs, cependant, craignent énormément d'éventuelles plaintes ou restrictions qui risqueraient de miner l'efficience et la rentabilité de leurs activités et de l'utilisation qu'ils font de leurs terres.

Préoccupée par la vulnérabilité des agriculteurs aux prises avec des poursuites qui nuisent à des pratiques agricoles normales, la province de l'Ontario a adopté une loi destinée à aider les exploitants agricoles à se défendre. L'Ontario n'est pas le seul gouvernement qui protège ainsi les agriculteurs, puisque huit des dix provinces canadiennes plus les cinquante États américains ont adopté une forme de législation comparable. De telles lois, fondées sur le droit à l'agriculture, visent à s'assurer que les agriculteurs sont généralement libres d'exercer des pratiques agricoles normales, dans la mesure où il est raisonnable de le faire, même si ces pratiques peuvent perturber quelque peu les résidents avoisinants. Cette protection est conditionnelle à un équilibre entre les besoins du monde agricole et les impératifs publics pour ce qui est de la santé, de la salubrité et du respect de l'environnement.

Lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre ou que le conflit ne peut être résolu, la Commission de protection des pratiques agricoles normales peut se réunir et tenir une audience. Pour régler un différend, la Commission détermine si la pratique constitue *une pratique agricole normale*, selon la définition que la Loi en donne et, au besoin, ordonne à la partie intéressée de se conformer à sa décision. Quand la Commission est saisie d'une plainte fondée sur un règlement municipal, voici

les facteurs dont elle tient compte pour déterminer si une pratique est *une pratique agricole normale* :

- l'objet du règlement municipal;
- les conséquences du règlement municipal ayant pour effet de limiter la pratique agricole normale;
- l'effet que produit la pratique agricole sur les terrains attenants; et
- les circonstances particulières ayant trait au site.

Enquêtes sur les plaintes et mesures correctrices

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) se sont dotés de protocoles leur permettant de traiter rapidement et efficacement les plaintes concernant des activités agricoles. Il appartient au MEO de déterminer si les activités contreviennent aux dispositions législatives provinciales en matière d'environnement. Les agronomes du MAAARO interviennent dans la plupart des dossiers de plaintes concernant les activités agricoles pour trouver des solutions aux problèmes.

Protection assortie de responsabilités

Même si la *Loi de 1997 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire* accorde une protection aux agriculteurs qui exercent des pratiques agricoles normales, cette protection s'assortit néanmoins de responsabilités. On considère que les activités agricoles sont menées de façon responsable si elles sont durables à long terme. Ces responsabilités, y compris la protection de l'intérêt public — santé publique, sécurité, ressources naturelles —, sont souvent englobées dans la notion d'intendance. Bien des gens pensent que l'intendance se limite à protéger exclusivement les ressources de la ferme. Or, on croit de plus en plus que l'intendance comprend la protection du bien-fonds, du bassin versant et de l'habitat faunique par la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion.

Même si la loi mentionnée plus haut vise à protéger l'agriculteur, il est important de comprendre qu'elle ne constitue pas une panacée dans le règlement des conflits engendrés par des activités agricoles. À long terme, la perception des non-agriculteurs que la loi protège sans compromis les activités agricoles risque d'entretenir et même d'intensifier la guerre de tranchées que se livrent les agriculteurs et leurs voisins non-agriculteurs. Il ne faut surtout pas que les agriculteurs deviennent complaisants. Ils doivent continuer à chercher des moyens de rechange leur permettant de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent, notamment par une bonne planification de l'utilisation des terres et des rapports harmonieux avec leurs voisins. En fin de compte, l'objectif visé est de créer un climat de plus grande ouverture sociale, qui s'appuie sur une meilleure communication entre les agriculteurs, leurs voisins et la collectivité.

| Haut de la page |

3. Établissement de bons rapports entre les agriculteurs, leurs voisins et la collectivité

Pour prévenir les conflits, il ne suffit pas de comprendre quelles peuvent en être les causes. Les agriculteurs, leurs voisins et la collectivité en général ont un rôle à jouer dans l'établissement de rapports harmonieux.

Dans le passé, les agriculteurs devaient, pour réussir, s'épauler les uns les autres et partager des services (clôtures, réseaux de drainage, services agricoles, matériel, p. ex.). La survie d'une ferme était essentiellement liée à la mesure dans laquelle un agriculteur s'entendait avec ses voisins ou non (Fraser, 1992). Même si le nombre de voisins agriculteurs peut avoir diminué dans bien des régions avec l'accroissement de la population de non-agriculteurs, le lien entre la survie de la ferme et la coopération avec les voisins existe toujours. La force des collectivités rurales et bien des avantages de la vie à la campagne viennent de ce que les gens se serrent les coudes pour régler des problèmes qu'ils ont en commun.

Ce que peuvent faire les agriculteurs

Les agriculteurs peuvent recourir à un certain nombre de stratégies proactives pour se prémunir contre les conflits et raffermir les liens qui les unissent à la collectivité, notamment :

- en mettant en œuvre des pratiques de gestion responsables et défendables;
- en participant à la vie collective; et
- en se montrant bons voisins.

Les rapports harmonieux avec les voisins passent avant tout par l'adoption de ***pratiques de gestion agricole responsables*** et par la communication à la collectivité d'information sur ces pratiques. Même si certaines pratiques agricoles normales sont acceptées d'emblée par le monde agricole, les résidents qui ne sont pas agriculteurs et parfois même des agriculteurs peuvent très bien ne pas saisir le bien-fondé ni le pourquoi d'une pratique agricole donnée. Il est évident que la communication d'information n'est pas aisée et ne fait pas disparaître toutes les plaintes portant sur les pratiques agricoles, mais elle aide à renseigner la population et à placer l'agriculteur en meilleure posture pour se défendre. L'agriculteur doit chercher à utiliser les techniques les plus récentes et les plus efficaces pour réduire le bruit, les odeurs, la poussière, la pollution de l'eau et les autres nuisances. Il doit déployer des efforts conscients pour gérer son exploitation d'une manière proactive afin d'attirer le moins de plaintes possibles.

Des études révèlent que les conflits entre voisins sont plus fortement liés au type et à l'envergure d'une exploitation agricole qu'à des traits de l'exploitant ou de la collectivité (Lisansky et coll., 1987; McTavish et Lee, 1997). Certains types d'exploitations agricoles se marient mal à l'urbanisation. Pour les producteurs maraîchers, il semble que cette proximité des marchés serait plutôt appréciée. Par contre, les activités d'élevage intensives, qu'il s'agisse de bovins, de volaille ou de porcs, souffrent habituellement de l'empiétement sur le milieu rural des usages non agricoles. La présence d'animaux risque davantage d'engendrer des conflits en raison de la grande quantité de déchets animaux qui sont produits puis appliqués sur les terres. Tant et si bien que les probabilités de plaintes s'accroissent au fur et à mesure que la taille et que l'intensité des activités d'une exploitation d'élevage augmentent.

Certaines mesures permettent de réduire le nombre et la gravité des plaintes reçues par les agriculteurs. On suggère généralement aux agriculteurs d'adopter les principes qui suivent afin de réduire les plaintes (Fraser, 1992). Même si rien ne garantit que ces mesures protégeront les exploitants de toute plainte, elles n'en constituent pas moins un pas dans la bonne direction.

Séparation

Isoler les bâtiments, les animaux et les entrepôts le plus loin possible des voisins. Arbres, arbustes et autres éléments du paysage contribuent à réduire la propagation à la fois du bruit et des odeurs. Il a de plus été démontré que le caractère esthétique d'une ferme influence le niveau de tolérance. Ainsi, les voisins sont souvent moins incommodés par les odeurs, s'ils ne voient pas d'où elles viennent.

Atténuation des nuisances

Des pratiques fort simples permettent souvent de réduire l'importance des odeurs ou du bruit sur la ferme. Par exemple, l'utilisation de matériaux absorbant le son réduit efficacement le bruit généré par les ventilateurs servant au séchage des récoltes.

Modifications

Il est possible d'atténuer les plaintes relatives à des nuisances en modifiant la conception ou la gestion des installations. Par exemple, dans certaines applications, le compostage du fumier peut limiter le volume de stockage, les odeurs qui se dégagent et la présence d'animaux nuisibles. Le simple fait d'ajouter le fumier liquide à la cellule de stockage par le bas plutôt que par le haut peut favoriser la formation d'une croûte à la surface, ce qui réduit l'émanation d'odeurs.

Réduction des occurrences

Le moins souvent survient la *nuisance*, le moins les voisins sont susceptibles de s'en plaindre. La plupart des résidents en milieu rural acceptent les odeurs produites occasionnellement par les activités agricoles. Par contre, ce sont les odeurs constantes ou persistantes qui génèrent le plus grand nombre de plaintes. Une bonne façon de réduire les odeurs consiste à limiter au minimum la fréquence des épandages de fumier.

Choix du moment

Souvent, le meilleur moyen pour un agriculteur de s'assurer que ses activités ne constituent pas une nuisance pour ses voisins est de les prévenir des travaux qui sont planifiés. Un appel aux voisins quelques jours avant l'épandage du fumier leur donne l'occasion de se préparer mentalement à d'éventuelles odeurs. Les voisins se sentent moins démunis lorsqu'ils savent à l'avance qu'ils doivent s'attendre à du bruit ou à des odeurs. L'appel témoigne aussi que l'on se soucie d'eux et de la situation qu'ils vivent.

Les fascicules intitulés *Les pratiques de gestion optimales* sont une source d'information utile sur les techniques préconisées ici. On peut aussi faire appel aux spécialistes de la vulgarisation du MAAARO ainsi qu'aux compétences techniques des membres d'organismes agricoles et environnementaux.

Même si les agriculteurs ne vivent plus le même isolement qu'autrefois grâce à une mobilité accrue et aux progrès technologiques, il reste qu'agriculteurs et non-agriculteurs vivent encore jusqu'à un certain point dans des milieux sociaux et géographiques isolés. Les agriculteurs doivent faire un effort sincère pour apprendre à connaître leurs voisins immédiats et ***prendre part à la vie collective***. Cette ouverture vers les autres peut aider les familles d'agriculteurs à établir des ponts et à s'afficher comme des membres à part entière de la collectivité qui participent à la vie collective. Les institutions que sont l'Église, les groupes de citoyens et les organismes de bienfaisance offrent autant d'occasions non officielles d'aborder des problèmes et de trouver des solutions. Des recherches ont prouvé que les voisins sont beaucoup moins portés à se plaindre de quelqu'un qu'ils connaissent et dont ils apprécient la présence (McTavish et Lee, 1997).

Comme on l'a mentionné plus haut, la tradition rurale d'aider son voisin agriculteur existe depuis longtemps. Il apparaîtrait donc normal d'étendre cette pratique aux voisins non-agriculteurs. On peut, en ***se montrant bon voisin***, favoriser la confiance et la compréhension entre les parties et renforcer le sentiment d'appartenance à une collectivité. Les occasions d'interactions sont nombreuses : pique-nique à la ferme ou communautaire, visites de ferme, tours de charrettes à foin. Les agriculteurs peuvent tisser des liens avec leurs voisins non-agriculteurs en déneigeant leurs entrées, en les avisant lorsqu'ils comptent épandre du fumier ou pulvériser des pesticides ou en leur offrant du fumier pour leurs jardins. Même si certaines de ces activités comportent un coût pour l'agriculteur, le prix à payer est faible si la communication avec ses voisins se trouve améliorée.

Le mécontentement naît sans doute le plus souvent de l'impression qu'une personne est fermée à toute communication ou se moque éperdument de ce que les autres vivent ou pensent. Or, quand il ne reste plus d'avenue pour résoudre les problèmes, les tensions s'installent. Tout au contraire, les rencontres personnelles contribuent non seulement à améliorer la compréhension mutuelle, mais elles augmentent aussi les chances pour l'agriculteur d'être perçu comme une personne qui se soucie de son prochain (Shanahan, 1996).

Ce que peuvent faire les voisins qui ne sont pas agriculteurs

Comme on l'a mentionné plus haut, les agriculteurs peuvent aussi avoir matière à se plaindre de leurs voisins et de la collectivité en général. Le vandalisme, le vol et les intrusions sur leur propriété (y compris les dommages au matériel, au bétail ou aux cultures) font partie des problèmes qui embêtent le plus les agriculteurs. Mais il y en a aussi bien d'autres : les ordures qui jonchent le sol, les faveurs demandées sans réciprocité, le refus d'honorer les droits de passage historiques ou coutumiers (même si ces droits de passage ne sont pas toujours notariés), les accusations injustifiées de polluer

l'environnement, les changements que les gens voudraient voir apporter aux pratiques agricoles, les restrictions et règlements imposés aux pratiques agricoles, les empiétements et les litiges portant sur les limites de propriété. De plus, les agriculteurs peuvent être irrités d'avoir à dépenser de l'argent pour remédier à ce qu'ils perçoivent comme étant les problèmes des autres. Voici une liste de choses que peuvent faire les voisins et les résidents de la collectivité qui ne sont pas agriculteurs pour réduire les tensions et consolider leurs relations avec le monde agricole :

- Acheter directement des producteurs aux installations d'auto-cueillette, aux éventaires routiers et aux marchés de producteurs;
- Demander à visiter la ferme à un moment opportun;
- Aider un agriculteur à organiser un pique-nique communautaire, un festival agricole ou un méchoui;
- Reconnaître que les fermes sont des entreprises commerciales. S'attendre à certains inconvénients;
- Saluer les agriculteurs au passage pour favoriser le sentiment d'appartenance à la même collectivité;
- Ramasser les débris provenant des routes et des fossés pour prévenir les bris d'équipement;
- Chercher des occasions d'aider durant les périodes de pointe ou permettre à une famille d'agriculteurs de prendre un peu de répit;
- Rendre la pareille quand on obtient une faveur;
- Toujours demander la permission avant de chasser ou de se promener sur la ferme d'un voisin. Savoir que le simple fait de circuler en motoneige sur un champ peut amener le gel à s'enfoncer plus profondément dans le sol, ce qui risque de faire geler et d'endommager le réseau de drainage souterrain;
- Inviter une famille d'agriculteurs pour socialiser (souper, anniversaire, jour de congé, p. ex.);
- Aviser les voisins agriculteurs suffisamment à l'avance des activités sociales prévues afin que ces derniers puissent modifier en conséquence le calendrier des travaux dans les champs adjacents;
- Se montrer patient quand on circule derrière des véhicules de ferme.

Se rappeler de s'adresser directement à l'agriculteur pour lui faire part de ce qui ne va pas. Il ne faut pas oublier que, parfois, l'agriculteur est sur la défensive plus à cause de la façon dont il a été abordé qu'à cause du problème lui-même.

Ce que la collectivité peut faire

Une collectivité désireuse de minimiser les conflits aura moins recours aux tribunaux, aux règlements restrictifs et au zonage et davantage aux interventions à caractère non officiel auprès des agriculteurs et d'autres résidents locaux. Elle cherchera à atténuer les impacts et à favoriser la médiation. Voici certains exemples de stratégies ou d'activités à la portée des collectivités (Hilchey et Nathan, 1996) :

- Parrainer un marché d'agriculteurs, des visites de ferme, des randonnées sur la ferme, des festivals agricoles, des foires agricoles ou des événements sociaux mensuels qui favorisent les interactions au sein de la collectivité;
- Organiser une rencontre annuelle d'une soirée sur l'avenir de l'agriculture dans la collectivité. Faire le point sur ce que les fermes font pour la collectivité et, avec l'aide des agriculteurs, faire valoir les avantages que les fermes procurent (grands espaces, habitat faunique, revenus de taxes, emplois, aliments sains, p. ex.);
- Appuyer l'enseignement de l'agriculture aux jeunes (*L'agriculture dans la classe*, les programmes 4-H, p. ex.);
- Encourager les agriculteurs à recourir à des pratiques qui ne privent pas leurs voisins de la possibilité d'utiliser leur propriété et d'en profiter pleinement;
- Veiller à ce que les municipalités de l'Ontario consultent les agriculteurs et communiquent avec

le MAAARO avant d'adopter des règlements qui pourraient se répercuter sur l'agriculture;
- Quand surgissent des problèmes ayant trait à l'utilisation des terres, favoriser la recherche de solutions qui, dans la mesure du possible, satisfont les intérêts des deux parties;
- Établir un code de conduite relatif à la vie rurale permettant aux non-agriculteurs qui songent à s'installer dans la zone verte de le faire en connaissance de cause. Ce genre de publication pourrait aussi comprendre de l'information sur les services offerts localement, les objectifs d'expansion économique de la région et les orientations stratégiques de la municipalité.

| Haut de la page |

Résumé

Avec l'augmentation de la population de non-agriculteurs en milieu rural, on a assisté à un accroissement correspondant du nombre des plaintes relatives aux pratiques et aux activités agricoles. La réaction à de tels conflits a toujours été d'entamer des poursuites devant les tribunaux, mais il n'est pas obligatoire qu'il en soit ainsi. Les agriculteurs comme leurs voisins ont tout intérêt à préserver la qualité de vie et l'environnement en milieu rural. Or, le meilleur moyen de servir cet intérêt commun est de favoriser des rapports entre voisins et au sein de la collectivité qui soient fondés sur la compréhension, l'information et la sensibilité à l'autre.

Rien ne vaut la communication pour bâtir de meilleures relations au sein de la collectivité. La communication doit cependant se faire dans les deux sens, si l'on veut réunir des conditions propices au respect mutuel. Il faut se méfier de l'information que l'on ne tient pas de première main, car une mauvaise information est souvent la cause de conflits. Certaines des suggestions contenues dans la présente fiche technique visent justement à promouvoir des moyens d'améliorer la communication entre les parties.

| Haut de la page |

Documentation

CLARKE, John. *Code of the West*, Larimer County Planning Division, Colorado, sans date.

HILCHEY, Duncan et Nathan LEONARD. *Cultivating Farm, Neighbour, and Community Relations*, Cornell University, 1996.

LISANSKY, Judith, Margaret S. ANDREWS, et Rigoberto LOPES. The Determinants of Right-to-Farm Conflicts, IN *Rural Sociology 5:3(2)*, Rural Sociological Society, 1988.

MANITOBA PORK. Hog Producers as Good Neighbours, 1997.

MANITOBA PORK. Living in Harmony with Neighbours — Gaining Acceptance For Your New Or Expanding Hog Barn, 1997.

McTAVISH, Gary et David LEE. *Farm and Non-Farm Relations Survey and Bettering Rural Residential Relations Questionnaire*, 1997 (non publié).

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA-CARLETON. *Sales of Farm Retirement and Farm Help Lots — Monitoring Report*, Services de l'urbanisme, MROC, août 1993.

NEICE, Paula. *10 Steps to be Productive in Community Relations*, exposé lors de l'Annual Centralia Swine Research Update, 28 janvier 1998, Kirkton, Ontario; Ecologistics Limited.

SHANAHAN, James. Communication: From Farm to Neighbors, IN Hilchey, Duncan et Nathan Leonard, *Cultivating Farm, Neighbour, and Community Relations*, Cornell University, 1996.

TOOMBS, Michael R. Cultivating Farm, Neighbour, and Community Relations, IN Actes de la conférence *Animal Agriculture and the Environment North American*, Rochester, New York, 11-13 décembre 1996.

TOOMBS, Michael R. Manure Etiquette and Maintaining Good Neighbour Relations, IN Actes de la conférence *Liquid Manure Application Systems*, Rochester, New York, 1er et 2 décembre 1994.

TOOMBS, Michael R. Mediation and Agricultural Environmental Conflicts, IN Actes de la conférence *Animal Agriculture and the Environment North American*, Rochester, New York, 11-13 décembre 1996.

Publications pertinentes du MAAARO

Loi de 1997 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire, MAAARO.

Réduction des conflits dus à l'odeur et au bruit entre voisins ruraux, MAAARO, fiche technique n° 92-127.

La résolution de problèmes, MAAARO, fiche technique n° 94-080.

Comprendre le changement. MAAARO, fiche technique n° 95-152.

Nous remercions le Secrétariat d'État pour sa contribution financière à la réalisation de la présente fiche technique.

La présente fiche technique a été rédigée par David Lee, MAAARO et Gary J. McTavish, MCIP, RPP, planificateur rural, MAAARO. Elle a été révisée par :

- **Hugh W. Fraser**, P. Eng., ingénieur du génie rural, Division de l'agriculture et des affaires rurales, MAAARO, Vineland;
- **Ray Valaitis**, planificateur rural, Division de l'agriculture et des affaires rurales, MAAARO, Brighton;
- **Robert P. Stone**, P. Eng., ingénieur du génie rural, Division de l'agriculture et des affaires rurales, MAAARO, Brighton.

| Haut de la page |

| Page d'accueil du génie |

| Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English |
| Page d'accueil | Nouveautés | Calendrier | Produits | Communiqués |

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: engineering@omafra.gov.on.ca

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

Dernières modifications : 30 mai 2001